



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0506

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Maintenance, exploitation et évolution des installations téléphoniques - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015**Délibération n° 2015-0506**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Maintenance, exploitation et évolution des installations téléphoniques - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce marché concerne la maintenance, l'exploitation et l'évolution des installations téléphoniques de la Métropole de Lyon.

Les domaines de prestation attendus sont les suivants :

- gestion de compte,
- maintenance préventive, supervision et administration,
- exploitation courante des postes téléphoniques, modifications de paramétrages, assistance aux utilisateurs,
- maintenance curative,
- maintenance évolutive pour les sites en réseaux et hors réseaux telle qu'adjonction d'équipements, cartes PABX évolutions d'architecture, évolutions logicielles majeures.

Les montants du précédent marché, pour la Communauté urbaine de Lyon, étaient de 250 000 € HT pour le minimum et 700 000 € HT pour le maximum, sur une durée ferme de 2 ans, reconductible une fois. Les montants, reconductions comprises, étaient de 500 000 € HT pour le minimum et de 1 400 000 € HT pour le maximum.

Celui-ci a fait l'objet d'un avenant en cours d'exécution, prolongeant sa durée de 6 mois (fin au 1er mars 2016) et constitutif d'un montant supplémentaire de 140 000 € HT sur le montant maximum de la dernière période reconduite, soit un nouveau montant maximum de 840 000 € HT. Cet avenant a permis d'assurer la transition technique et organisationnelle entre la Communauté urbaine et le Département pour la mise en place de la Métropole.

Il est donc nécessaire de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert avec un montant minimum réévalué à 400 000 € HT et sans montant maximum, soit 800 000 € HT minimum et pas de montant maximum pour la durée totale du marché, mais avec une estimation globale de 1 800 000 € HT, en application des articles 33, 40, 57 et 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la maintenance, l'exploitation et l'évolution des installations téléphoniques.

Cette évolution du montant minimum est générée principalement par l'augmentation du nombre d'équipements provenant du Conseil général.

Par ailleurs, la méconnaissance de l'état de vétusté du matériel et le risque de devoir en remplacer une part importante, y compris pour les collègues, ne permettent pas d'estimer le montant maximum.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC et ne comporterait pas de montant maximum, pour la durée ferme du marché, mais avec une estimation globale de 1 800 000 € HT soit 2 160 000 € TTC. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président du Conseil de la Métropole à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché de maintenance, d'exploitation et d'évolution des installations téléphoniques de la Métropole de Lyon.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négociée ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la maintenance, l'exploitation et l'évolution des installations téléphoniques de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, pour un montant annuel minimum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC et sans montant maximum pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

5° - La dépense minimale en résultant, soit 960 000 € TTC minimum sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 6156 - fonction 020 - section de fonctionnement - et compte 2183 - fonction 020 - section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.